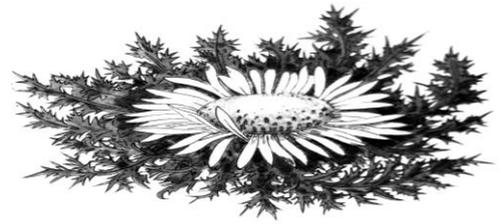


Association CARLINE

Consom'acteurs Avisés Respectant Les Intérêts de Notre Environnement



INFORMATION

Bientôt chez nous : le nouveau compteur LINKY...

Actuellement ERDF généralise l'installation des compteurs connectés (dit « intelligents »), les compteurs électriques Linky. Il en sera de même pour le gaz (Gazpar) et pour l'eau.

Linky sonne comme un personnage de dessin animé, cela paraît tout gentil et anodin... et pourtant....

Ces compteurs ne rendront aucun service supplémentaire aux utilisateurs qui devront en supporter les coûts ! Par ailleurs il existe des risques avérés, techniques, d'intrusion dans la vie privée et surtout pour la santé.

On observe des remises en question de ce type de compteur en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, au Canada et ils seraient démontés en Californie... En France, tous les jours de nouvelles municipalités les refusent. De nombreuses associations et collectifs se créent pour les refuser. L'Association des Maires de France demande au gouvernement d'intervenir pour avoir une information fiable sur le sujet. La Ligue des Droits de l'Homme demande un moratoire sur le déploiement de ces compteurs...

Pour les opérateurs, ces compteurs dits « intelligents » permettent de mesurer la consommation instantanée en temps réel de chaque habitation, de réguler les pics de consommation par délestage, de gérer les compteurs à distance sans intervention manuelle...

Ces compteurs utilisent une technologie qui superpose 2 fréquences sur le réseau électrique domestique. Les données sont transmises par Courant Porteur en Ligne (CPL) jusqu'au transformateur électrique du quartier, puis par GSM (antennes émettrices haute-fréquence) vers la centrale de traitement ERDF.

Dans les faits, ces compteurs présentent des inconvénients et des conséquences :

Leur caractère intrusif :

- Ils peuvent permettre à toute personne, ou société malveillante ayant accès aux données, de savoir si vous êtes à votre domicile ou pas, de connaître votre mode de vie, le nombre de personnes présentes... ce qui pourrait entraîner notamment une dérive à des fins de surveillance, de contrôle de la population.

Un danger pour la santé, une augmentation de la pollution électromagnétique ambiante :

- Ils fonctionnent avec des radiofréquences CPL qui rayonnent en permanence dans toute la maison, l'immeuble ou lieu de travail ; fréquences classées « potentiellement cancérigènes » par l'OMS. Les câbles électriques (non blindés) de nos habitations ne sont en effet pas prévus pour ces fréquences additionnelles.

L'hypersensibilité aux ondes magnétiques n'est pas reconnue officiellement en France comme une maladie et fait toujours l'objet de controverses entre experts. Mais les témoignages de personnes souffrant de cette pathologie méconnue sont de plus en plus nombreux. Pour la 1^{ère} fois, la justice française a reconnu en août 2015 à Toulouse l'existence d'un handicap grave dû à l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques.

- Des modules GPRS (émetteurs de micro-ondes / hautes fréquences) seront installés sur les transformateurs électriques de quartier (+ de 700 000), à hauteur d'homme.

Dans tous les cas, **votre facture va augmenter** :

- Un coût de mise en place énorme : annoncé de 5 milliards d'euros (coût juste ou minimal ?).
- Un renouvellement tous les 10 à 15 ans (coût qui tôt ou tard sera répercuté sur nos factures !),
- Alors que nos compteurs actuels fonctionnent tous parfaitement bien. Que vont-ils devenir ? Des déchets avec le coût environnemental associé ?
- La sensibilité des compteurs plus précis ne tolère plus aucun dépassement de puissance, ils disjonctent ! Pour certains logements en limite de puissance consommée, une souscription d'abonnement à une puissance supérieure sera nécessaire.
- Linky et tous les modules de traitement des données sont énergivores.

Et aussi :

- Ont été signalés des **cas d'incendie** spontané de ces compteurs, des **pannes** non expliquées des appareils électriques de la maison (TV, ordinateur, domotique...), ce immédiatement après l'installation de ces nouveaux compteurs. Dégâts non pris en charge par les assurances.
- Dans ses nouvelles conditions générales de vente 2015, **ERDF se décharge explicitement des risques techniques et sanitaires**,
- Il en est de même pour **certaines compagnies d'assurances** (exclusion dans nos contrats des risques liés aux Champs Electro Magnétiques).
- Une **réduction probable des effectifs** : plusieurs milliers d'emplois supprimés dans un premier temps (arrêt des relevés manuels).
- **Ce compteur est obsolète** avant même sa mise en place (conçu en 2006).
- C'est un réseau informatisé qui rend la France vulnérable au « **cyber-terrorisme** » (surveillance, black-out généralisé, etc...).

Que faire ? S'informer et informer nos proches et surtout transmettre l'information.

Tout abonné peut refuser l'installation de ces compteurs, sans pénalité financière. Il faut en faire la déclaration par courrier recommandé avec AR au maire de sa commune et à ERDF.

Nous vous ferons parvenir un modèle de lettre-type, et d'autres sont disponibles par les liens suivants :

- **L'antenne locale de Robin des Toits** : <http://antennes31.org/> et <http://www.robindestoits.org/>
- <http://www.santepublique-editions.fr>, avec une **pétition** :
- <http://www.santepublique-editions.fr/petition-contre-linky-le-compteur-a-radiofrquences.html> et
- **Next-up Organisation** : <http://petition.next-up.org/>
- **Ondes-santé-environnement** : <http://www.priartem.fr>
- **Le site de la première commune ayant refusé le Linky** : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>
- **CRIIREM**, Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électro Magnétiques: <http://www.danger-sante.org/criirem/> et <http://www.criirem.org/>

Remarques :

- En cas de refus, un coût de 19 € HT serait facturé par relevé opérateur.
- A noter que des poses du Linky ont été effectuées sans avertissement préalable, en France.
- Les mairies et/ou Communautés de communes sont propriétaires des compteurs, on doit donc leur notifier qu'ils seront tenus pour responsables en cas d'incidents.
- Si vous refusez le compteur mais que tous vos voisins l'acceptent, alors les signaux CPL rentreront quand même chez vous !

**LE COMPTEUR LINKY INDUIT
DES RISQUES NON NÉGLIGEABLES POUR
NOTRE SÉCURITÉ, NOTRE SANTÉ ET NOS FINANCES !**

Nous devons nous informer, informer nos voisins, famille, amis...

Les 2 prochains RDV en Comminges :

A la Foire Bio d'Arbas, dimanche 8 Mai à 11h :
une rencontre d'information et d'échanges à propos du Linky,
animée par Antenne 31- Robin des Toits Midi-Pyrénées.

À venir **au cinéma Le Régent à St-Gaudens** :
« Cherche zone blanche désespérément »
un film documentaire de Marc Khande,
voyage dans le monde des «hyper électro-sensibles ».

Avec la participation de l'association Antenne 31.

<https://www.youtube.com/watch?v=fWxrUgKRHjg>

CARLINE, Consom'acteurs Avisés Respectant Les Intérêts de Notre
Environnement - Association loi 1901

Zone Commerciale de Landorthe, RN 117, 31800 LANDORTHE

05 62 00 85 50 - carline@biocomminges.coop